

TIR À L'OISEAU

CLAIRIÈRE À L'ENTRÉE DE LA FORÊT DE CHAROLLES

> Aux environs de Charolles

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le site du « Tir à l'oiseau » est une clairière de la forêt de Charolles, dans laquelle se tient chaque année en juillet cette fête populaire dérivée directement du « Jeu de l'Arquebuse ». La création du « tir à l'oiseau » remonterait à l'an 923. Cette compétition, qui se déroulait initialement au pré Saint-Nicolas, non loin de la ville, a été transférée vers 1850 dans cette clairière, le tir évoluant de l'Arquebuse au fusil et le pré Saint-Nicolas étant devenu d'une taille insuffisante. Après un défilé en ville, un oiseau tricolore est hissé au mat implanté dans la clairière.

Ce site, planté de beaux chênes et traversé par le ruisseau de Maupré, est également un lieu de promenade et de pique-nique apprécié des habitants de Charolles.

SON ENVIRONNEMENT

Le site, accessible par la route départementale D985 est à la lisière de la forêt domaniale de Charolles. Cette forêt est occupée par une charmille sous futaie de chênes.

SON ÉVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site : site public d'où partent des sentiers de promenade dans la forêt. On y trouve des tables et des bancs de pique-nique ainsi qu'un podium en bois.

État du site : le site n'est pas très soigné : les bancs et les tables ne sont pas en très bon état ; une partie du sol est goudronné. On y trouve également un gros container à ordures assez disgracieux...

RECOMMANDATIONS

Mettre en valeur le site grâce à quelques aménagements légers concernant le mobilier, les poubelles et le traitement du sol et d'envisager une information présentant l'historique du site.

■ Qualification du site :

- site naturel
- caractéristiques intrinsèques : forêt, clairière, source

■ Intérêt patrimonial :

site d'intérêt pittoresque et historique régional

■ Département :

Saône-et-Loire

■ Commune :

Charolles

■ Date de protection :

30 juin 1934

■ Superficie :

site ponctuel

■ Statut de propriété :

propriété domaniale

■ Existence d'un programme de gestion :

non

■ Autre protection :

non




■ Znieff :

non

■ Natura 2000 :

non



-  site classé, ponctuel ou étendu, concerné
-  site classé, ponctuel ou étendu, périphérique
-  site inscrit, ponctuel ou étendu, périphérique

échelle : 1 : 25000 / 1cm = 250m
© Fond cartographique I.G.N.

